

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D217

Séance du 14 décembre 2010 - Convocation du 8 décembre 2010  
Compte rendu affiché le 22 décembre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

Mme LEBAHAR par Mme CHIGNARD, Mme GOYON par Mme GLATARD, M. RACHAS par M. CLARET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par Mme BARTHOD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

**Objet : Augmentation du temps de travail**

La réorganisation des Services Techniques au 1er janvier 2011 propose l'augmentation du temps de travail d'un agent du service Espaces Verts.

En effet, les missions de cet agent seront étoffées dans la gestion des espaces verts communaux et la participation au fleurissement.

La modification du temps hebdomadaire de travail est proposée par une augmentation de 17 h 30 hebdomadaires à 20 heures. Il est précisé que l'agent a donné son accord sur cette augmentation de temps de travail et que le **Comité Technique Paritaire** s'est prononcé dans sa séance du 10 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU la loi n°82-213 du 2 Mars 1982,
- VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984,
- VU le tableau des effectifs,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 décembre 2010,
- **APPROUVE l'augmentation du temps hebdomadaire de travail d'un agent du service Espaces Verts de 17 h 30 hebdomadaires à 20 h, à compter du 1er janvier 2011,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 14 décembre 2010  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 17/12/2010
- Publication ou affichage le 17/12/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 17 décembre 2010  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.